

Des projets qui font grandir

L'équipe pédagogique s'implique chaque année dans le développement de projets spécifiques pour faire de l'école un lieu d'épanouissement pour chaque enfant. Attachés à l'initiation au développement durable, les enseignants s'impliquent à sensibiliser les enfants à leur environnement en leur faisant découvrir les secrets de la nature : les insectes que l'on rencontre en ville, les fleurs que l'on peut planter, les bons gestes à adopter pour respecter la planète, comme le tri sélectif. Chaque année au printemps, des plantations ont lieu dans la cour de l'école pour le plus grand bonheur des botanistes en herbe.

Les enfants apprennent aussi à s'exprimer, à manifester leur opinion dès le plus jeune âge. À travers de mini débats organisés chaque semaine au sein des classes, les élèves sont amenés à prendre la parole sur une question particulière. L'objectif est aussi d'apprendre à exprimer son désaccord vis-à-vis des autres points de vue. Un exercice parfois complexe mais qui peut s'avérer très enrichissant dans le développement des relations sociales.

En fin d'année, les parents sont invités à découvrir le travail des enfants lors d'une visite à l'école, d'un spectacle ou d'une exposition.

Fêtons Noël

La Caisse des Écoles offre un spectacle à tous les élèves des classes maternelles à l'occasion des fêtes de fin d'année.

La fée Sidonie leur donne rendez-vous les 13, 14 et 15 décembre à la Maison de la Challe. Les enfants, accompagnés de leurs enseignants, pourront suivre les aventures de cette espiègle fée à la recherche des secrets de Noël. Le Renne Rudolph, le Père Noël et bien d'autres personnages seront à découvrir!

Contacts

École de la Butte maternelle

Direction : M^{me} Wyss 01 30 37 31 51

Accueils périscolaires : 01 30 37 31 51

Responsable Éducatif Ville : 06 70 69 89 55

Annabelle Vicente

adiointe au Maire chargée de l'Éducation et de la Petite Enfance, recoit en semaine sur rendez-vous au 01 34 48 35 03.

Alain Gaudissiabois

conseiller municipal délégué chargé des affaires scolaires au 01 34 48 35 62.

Maison de la Challe

Place de la Challe

Tél.: 01 34 48 51 89 Fax.: 01 34 48 35 51

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h15 et 13h30 - 17h15 Mercredi et samedi : 8 h 30 - 12 heures

Direction de l'Éducation

Tél.: 01 34 48 35 60

Département Vie Scolaire Tél.: 01 34 48 35 62

Département Enfance et Centre de Loisirs

Tél.: 01 34 48 35 58

Département des Régies Tél.: 01 34 48 35 53 - 01 34 48 35 54

Vacances scolaires 2016 / 2017 - Zone C

Le départ en vacances a lieu après la classe, le reprise des cours le matin des jours indiqués

Vacances de la Toussaint

Du 19 octobre au 3 novembre 2016 Du 17 décembre 2016

au 3 janvier 2017

Du 4 au 20 février 2017

Du 1er au 18 avril 2017

du 8 juillet 2017

Bonne

Madame, Monsieur, chers parents et enfants,

L'heure de la rentrée a sonné. Les vacances sont désormais derrière nous. l'espère qu'elles auront été reposantes pour chacun d'entre vous. Pour les services de la Ville, cette période estivale aura été l'occasion de procéder au nettoyage des groupes scolaires et d'engager les quelques travaux de réfection indispensables.

Vous l'avez sans doute constaté, vous avez entre les mains un tout nouveau document dans lequel vous trouverez les actualités d'ordre général mais aussi les informations spécifiques à l'école de votre enfant. Pour autant, le guide de l'éducation perdure. Vous pourrez le récupérer à la Maison de la Challe et reste consultable via le site Internet de la Ville eragny.fr. Cette année encore, la Ville accompagnera les écoles dans leur projet, dont les classes transplantées que nous avons relancées l'an

Vous le savez, le principal changement de cette rentrée concerne l'arrêt contraint des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Désormais, toutes les écoles auront les mêmes horaires d'entrée et de sortie de classe. Les activités postscolaires débuteront dès 15 h 45, avec deux modes d'accueil : loisirs ou étude surveillée. Cette nouvelle organisation a fait l'objet d'une information continue auprès de la communauté éducative durant l'année scolaire 2015/2016. Dès aujourd'hui, vous pouvez inscrire votre enfant dans ces accueils auprès des animateurs ou référents éducatifs villes. Puisqu'il s'agit d'une nouveauté, une période d'expérimentation et d'ajustements sera nécessaire. Pour cela, nous restons naturellement à votre écoute.

L'éducation des jeunes Éragniens demeure une préoccupation majeure de l'équipe municipale de la majorité.

Très bonne rentrée à tous.









de l'Education et de la Petite Enfance











Nouveaux horaires

et activités périscolaires

Comme annoncé dans le courant de l'année scolaire précédente, de nouveaux horaires d'entrées et de sorties des classes sont mis en place. Les iours et horaires d'écoles sont dorénavant les suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 45 et les mercredis de 8 h 30 à 11 h 30. Pour répondre aux besoins des familles qui n'ont pas les mêmes horaires que leurs enfants, des temps d'accueils périscolaires sont proposés. Les enfants sont reçus tous les matins, du lundi au vendredi, de 7 heures à 8 h 20 et le soir de 15 h 45 à 19 heures dans leurs écoles.

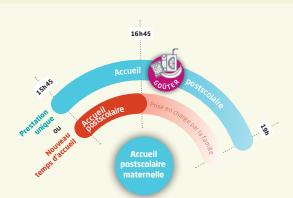
Dès aujourd'hui, une nouvelle prestation propose une prise en charge d'une heure à partir de 15 h 45 en accueil périscolaire. Une tarification au quotient familial (tarif unique de 0,45 € à 0,85 €) est appliquée. La Ville prend en charge entre 74 et 84 % du coût de ce nouveau service.

Les familles souhaitant laisser leur enfant à l'étude surveillée (pour les élémentaires) ou en accueil périscolaire jusqu'à 19 heures seront facturées au forfait (même tarif qu'en 2015/2016 malgré les 45 minutes supplémentaires).

L'inscription se fait directement auprès du responsable d'accueil périscolaire de l'école de votre enfant.

Dans une optique d'amélioration constante du service rendu, une réflexion est menée quant à l'opportunité de mettre en œuvre des préinscriptions pour l'ensemble de ces activités, à l'identique de ce qui est pratiqué depuis bientôt deux ans dans les Centres de Loisirs.

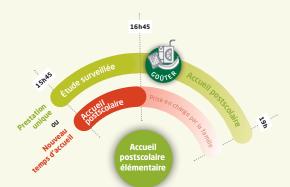
Vous serez informés dans le courant du premier trimestre de cette nouvelle année scolaire des nouvelles modalités d'inscription.



- 3 h 15 d'accueil Les enfants neuvent être récupérés dès 16 h 45 jusqu'à 19 h
 - Tarif forfaitaire journalier (même tarif que de janvier à juin 2016)

Prestation unique ou Nouveau temps d'accueil

- 1heure d'accueil
- Les enfants peuvent être récupérés jusqu'à 16 h 45
- Tarif unique de 0,45 € à 0,85 €



(même tarif que de janvier à juin 2016)

• 3 h 15 d'accueil • Les enfants neuvent être récupérés dès16 h 45 jusqu'à 19 h Tarif forfaitaire journalier

Prestation unique ou Nouveau temps d'accueil

- Theure d'accueil
- Les enfants neuvent être récupérés jusqu'à 16 h 45
- Tarif unique de 0,45 € à 0,85 €



Les enseignants disposent depuis juin dernier de la liste des associations et services intégrés à ce projet : Artefact (art du cirque), le Théâtre du Cristal (sensibilisation aux handicaps), le Théâtre de l'Usine (théâtres et marionnettes), le CAM

maines, faire partie des activités

pratiquées par les enfants à

l'école.

(danse, musique, chant et instruments, éveil musical), Terre colorée (céramiques), Les Arts des Villes, les Arts des Champs (art plastique), Les Savants fous (sciences), Dojo club d'Éragny (ludo), langues étrangères,

sports (éducateurs sportifs du département des sports), la ludothèque La Souris verte, la bibliothèque Albert Camus et le Fab Lab. Les enseignants qui le souhaitent pourront affiner ou confirmer leur choix lors du

Objectif découverte :

se poursuivent

cation d'ici la mi-octobre pour validation.

les classes transplantées

Relancées durant l'année scolaire 2014-2015, les classes transplantées ont connu un vrai succès. Au total, près de trois cent cinquante enfants ont pu y participer et s'enrichir ainsi

d'une expérience nouvelle, en dehors de sa classe, de son école.

Ce bilan positif a conduit la Ville à poursuivre cette démarche

en renouvelant l'enveloppe de 19000 € mise à disposition des

classes élémentaires pour cette nouvelle année scolaire. Les

projets seront remis par les enseignants à la Direction de l'Édu-

Forum Culture organisé à leur attention le 27 septembre prochain. Cette rencontre sera également l'occasion de présenter l'intégralité de l'offre culturelle proposée par la Ville aux établissements scolaires.



du service minimum d'accueil

(SMA)

Un service minimum d'accueil en 2014/2015. Les modalités d'orcas de mouvement social des fonctionnaires de l'Éducation chaque fois que nécessaire depuis la rentrée de septembre

ganisation sont précisées sur le site de la Ville en fonction des nationale a été mis en place événements et par voie d'affichage à l'entrée des écoles. Il est toutefois utile de garder en mé-

moire que le SMA ne peut être une entrave au droit de grève, et applicable par les services communaux que si l'enseignement est interrompu du fait d'une la mairie doit respecter les taux grève d'un enseignant. Dans d'encadrement règlementaires le cas d'une grève interprofes- dans les accueils visant à gasionnelle nationale concernant les agents communaux, le SMA ne peut donc pas être mis en il est donc décidé de fermer ou place. Il serait considéré comme de maintenir les services.

par conséquent illégal. En cas de grève du personnel communal, rantir la sécurité des enfants. En fonction du nombre de gréviste,

Une Charte

pour les études surveillées

Afin de disposer d'une définition unique, d'encadrer le contenu et d'éclaircir les modalités de participation aux études surveillées, la Ville mettra en place une charte spécifique dès le premier trimestre de cette année scolaire. Ce document sera mis à disposition des directeurs d'écoles, des encadrants, des parents d'élèves ou de toute personne souhaitant connaître le fonctionnement et les principes régissant ce temps.

La charte sera également consultable sur le site Internet de la Ville, eragny.fr.

Adhérez à la Caisse des Écoles

La Caisse des Écoles est un organisme qui soutient des projets pédagogiques et éducatifs dans les écoles, propose des manifestations ludiques, fêtes, spectacle de Noël des maternelles... Elle organise également chaque année le prix du P'tit Éragnien et offre un dictionnaire à chaque élève qui entre en 6e. L'adhésion à la Caisse des Écoles est libre. Toute personne peut, si elle le souhaite, réaliser un don sans montant

minimum lors de la campagne qui a lieu en début d'année civile. Les adhérents volontaires peuvent également rentrer au conseil d'administration qui se renouvelle tous les trois ans.

Le prochain événement aura lieu le 19 novembre prochain à la Salle des Calandres pour le Bal des Années 80. Venez participer en famille à cette soirée dansante où divertissement et bonne humeur seront au rendez-vous.

